



La tenue de la toute première édition des ventes aux enchères des marchandises sur cette plateforme portuaire, les 27 et 28 mai 2021, apprend-on d'un communiqué signé le 11 mai par Norbert Belinga, chef secteur des douanes du Sud.

« Les personnes désirant y prendre part devront se rapprocher du Port autonome de Kribi pour les formalités d'accès portuaires (...) La liste des conteneurs concernés est consultable au secteur des douanes du Sud II... », Indique le communiqué.

La réglementation camerounaise, est claire, les marchandises ayant passé un séjour prolongé au port, sans avoir été dédouanées par leurs propriétaires, doivent être vendues aux enchères. Ceci, non seulement pour permettre à la douane d'engranger des recettes, mais aussi et surtout pour libérer l'espace dans l'enceinte du port, afin de recevoir d'autres marchandises.

Au Cameroun, il est récurrent que des opérateurs économiques transforment l'enceinte portuaire en entrepôt. En effet, analyse un habitué des ports camerounais, ces derniers profitent souvent de l'attractivité des coûts des pénalités relatives au prolongement des délais de dédouanement (par rapport aux coûts des entrepôts hors de l'enceinte portuaire), pour faire séjourner leurs marchandises au port au-delà des 10 jours réglementaires, souffle une source au site Investir au Cameroun.

Selon les données de l'administration douanière, de nombreux conteneurs séjournent souvent pendant 90 jours, voire plus, sur les terminaux à conteneurs du pays, causant ainsi un engorgement du port, phénomène qui plombe la compétitivité des plateformes portuaires, informe le site d'informations.